

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU**

**SERVICE PUBLIC D ELIMINATION DES DECHETS**

**MENAGERS ET ASSIMILES**

## INTRODUCTION :

La Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe créée par arrêté préfectoral le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, est issue de la fusion de 2 Communauté de communes : Rives de Sarthe et Portes du Maine ; en application de la loi Notre.

Celle-ci rassemble 13 communes (Ballon St Mars, Courceboeufs, La Bazoge, La Guierche, Joué l'Abbé, Montbizot, Neuville sur Sarthe , St Jean d'Assé, St Pavace, Ste Jamme sur Sarthe, Souligné sous Ballon, Souillé, Teillé) soit environ pour l'année 2024, **22 160 habitants** (ou environ **9 520 foyers**).

La Communauté de Communes exerce par délégation, la compétence collecte et traitement des ordures ménagères.

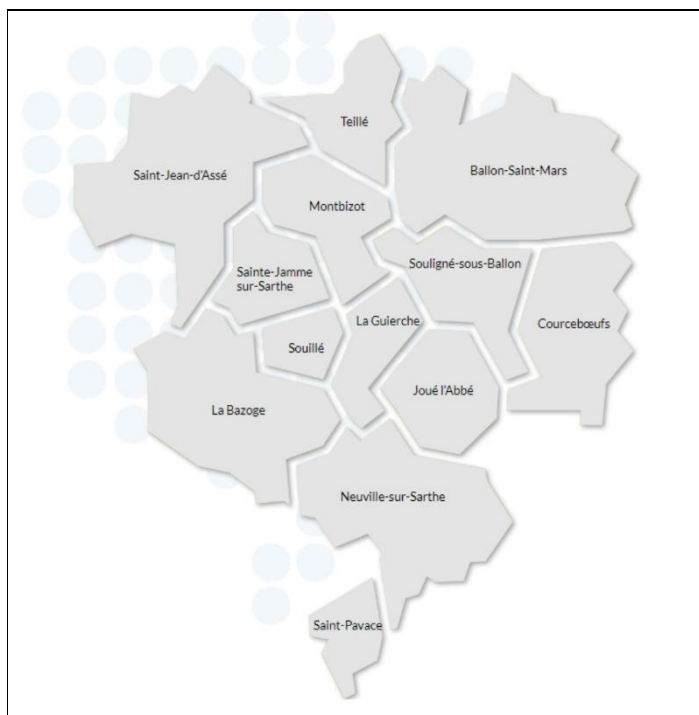
Son but est de répondre aux obligations réglementaires suivantes :

- L'interdiction de mise en décharge sans tri ni valorisation préalable (loi du 13 juillet 1992)
- Valorisation d'au moins 75% des emballages (loi Grenelle II de Juillet 2010)

## A -INDICATEURS TECHNIQUES :

### 1-Le territoire desservi :

#### 1-1 Le périmètre :



## 1-2 La population :

Communes	Foyers 2024	Population totale
Ballon St Mars	998	2260
Courseboeufs	282	642
La Bazoge	1643	3651
la Guierche	546	1178
Joué l'Abbé	562	1266
Montbizot	805	1821
Neuville/Sarthe	1092	2461
St Jean d'Assé	811	1842
St Pavace	896	1909
Ste Jamme/Sarthe	878	2010
Souillé	356	784
Souigné/Ballon	548	1239
Teillé	218	476
<b>TOTAL</b>	<b>9 635</b>	<b>21 539</b>

*Facteur de 2.2354 pour le calcul du nombre de foyers*

*Nombre d'habitants issus du contrat CITEO, base commune aux EPCI adhérents au Pays du Mans*

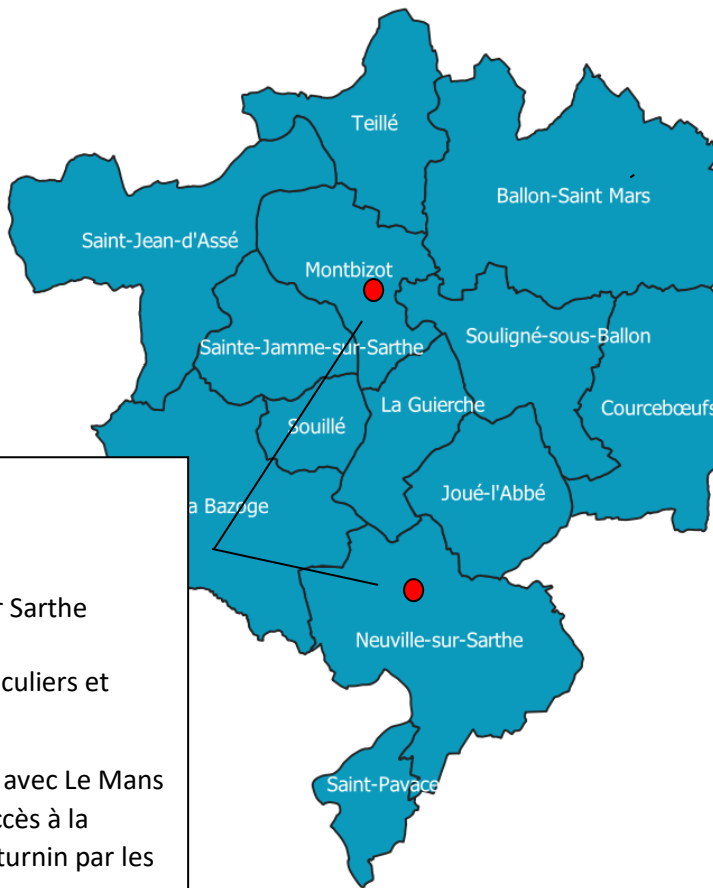
Situé au Nord du Mans, la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe s'étend sur une superficie de 187 km<sup>2</sup>. La densité est de 115 hab/km<sup>2</sup> avec un habitat rural et rurbain complémentaire.

Elle est membre du Pays du Mans.

## 1-3 L'organisation du service/schéma de collecte:

Depuis 2022 et le renouvellement des marchés de collecte et traitement, le schéma de collecte décrit ci-dessous est harmonisé sur l'ensemble du territoire.

La Communauté de Communes, par une mise en concurrence préalable, fait appel à des prestataires extérieurs pour assurer la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers.



**Déchèterie :**

2 déchèteries :

- Neuville sur Sarthe
- Montbizot

Accessible aux particuliers et professionnels

Conventionnement avec Le Mans métropole pour l'accès à la déchèterie de St Saturnin par les habitants de La Bazoge

**Ordures ménagères:**

Porte à porte

1 fois par semaine

Benne compactrice classique

Ordures ménagères présentées en sacs à l'effigie de la collectivité

**Emballages :**

Porte à porte

1 semaine sur 2

Benne compactrice classique

Emballages présentés en bacs individuels de 120 – 240 ou 360L

**Verre :**

En PAV, collecté par camion grue 1 fois tous les 15 jours et selon remplissage

**2- Modalités de collecte et tonnages collectés:**

**2-1 Les collectes en porte à porte :**

**2-1-1 : pour les ordures ménagères :**

La collecte s'effectue au moyen de sacs ordures ménagères fournis par la collectivité. Il s'agit de sacs verts à lien coulissant floqués à l'effigie de la Communauté de communes. Les sacs fournis sont d'une capacité de 30 ou 50L (panachage interdit).

La collecte s'effectue en sacs mais l'utilisation d'un bac est tolérée.

<b>ORDURES MENAGERES</b>	Jour de collecte	Population desservie	Tonnage collecté
La Bazoge, Teillé	Lundi	21 539	2553
Joué l'abbé, La Guierche, Souillé Ste Jamme/sarthe	Mardi		
Ballon St Mars St Pavace	Mercredi		
Souigné/Ballon, Courceboeufs Neuville	Jeudi		
Montbizot, St Jean d'Assé	Vendredi		

Le principe est d'équiper d'un quota de sacs gratuits les foyers en fonction du nombre de personnes. Ainsi nous appliquons le principe de pollueur-payeur. Le montant de la redevance est défini en fonction du nombre de personnes dans le foyer et par conséquent en fonction du volume disponible pour la collecte des ordures ménagères. Au-delà du quota annuel, les habitants sont dans l'obligation de s'acquitter de sacs supplémentaires (25€ le rouleau de 30L ou 30€ le rouleau de 50L). Ces tarifs ont été révisés lors du conseil communautaire du 27 Mars 2023. Ce montant tient compte du coût d'achat des sacs et du coût de traitement des déchets qu'il peut contenir. (cf annexe = quota de sacs par foyer)

La distribution est assurée par les élus municipaux. Elle a lieu selon un calendrier prédéfini et s'échelonne sur le mois de Janvier. En dehors des permanences, les administrés doivent se rendre à la Communauté de Communes.

La collecte est assurée par la Sté PAPREC depuis le 1<sup>er</sup> Avril 2022 (fin de contrat en Avril 2026) située au 1 Rte d'Allonnes au Mans.

### **2-1-2 : pour les emballages recyclables :**

<b>EMBALLAGES RECYCLABLES</b>	<b>Jour de collecte</b>	<b>Population desservie</b>	<b>Tonnage collecté</b>
La Bazoge	Lundi (semaine impaire)	21 539	1287
Teillé	Lundi (semaine paire)		
Ste Jamme/Sarthe	Mardi (semaine impaire)		
Joué l'abbé, La Guierche, Souillé	Mardi (semaine paire)		
St Pavace	Mercredi (semaine impaire)		
Ballon St Mars	Mercredi (semaine paire)		
Souigné/Ballon, Courceboeufs	Jeudi (semaine impaire)		
Neuville	Jeudi (semaine paire)		
Montbizot	Vendredi (semaine impaire)		
St Jean d'Assé	Vendredi (semaine paire)		

La collecte des emballages recyclables est réalisée en porte à porte par une benne compactrice depuis le 1<sup>er</sup> Avril 2022. Elle s'effectue tous les 15 jours le même jour que la collecte des ordures ménagères.

### **2-2 Les collectes en apport volontaire :**

#### **2-2-1 : Le verre :**

Les colonnes ont une capacité de 4m<sup>3</sup>.

Le parc de colonnes a été renouvelé en 2022 et renforcé pour atteindre un taux d'équipement de 1 colonne pour 277 habitants soit 80 colonnes réparties sur le territoire.

Selon la volonté des communes, il a été mis en place des colonnes aériennes, enterrées ou semi enterrées. A noter que sur les colonnes aériennes, certaines sont équipées d'une insonorisation renforcée et/ou d'un accès PMR.

Le nettoyage des abords est assuré 1 fois par semaine par les agents de la Communauté de communes. Un nettoyage extérieur des colonnes est réalisé 1 à 2 fois par an.

VERRE	Jour de collecte	Population desservie	Tonnage collecté	Nbre de colonnes
Ballon St Mars, Courceboeufs, Souigné/Ballon, Joué l'Abbé, Souillé, La Guierche, St Jean d'Assé, Montbizot, Teillé, Neuville/Sarthe, St Pavace, Ste Jamme/Sarthe, La Bazoge		21 539	825	80

### **2-2-2 : Les déchèteries :**

La Communauté de communes exploite 2 déchèteries et accède à une déchèterie de Le Mans Métropole via une convention.

Les professionnels ont accès aux déchèteries (sauf celle de St Saturnin).

L'accès aux déchèteries se fait au moyen d'une carte magnétique depuis 2018.

Depuis 2020, les habitants peuvent se rendre sur l'une ou l'autre des déchèteries.

#### Montbizot :

Mise en service en 1998 et agrandissement en 2014.

La déchèterie comporte 9 quais.

Le gardiennage est assuré en régie par 1 gardien + 1 gardien supplémentaire sur certains créneaux

Mise en service contrôle d'accès = Février 2018

#### Neuille :

Mise en service en 2006

La déchèterie comporte 8 quais

Le gardiennage est assuré en régie par 1 gardien+ 1 gardien supplémentaire sur certains créneaux

Mise en service contrôle d'accès = Janvier 2016

#### St Saturnin :

Cette déchèterie fait partie du réseau de déchèterie de Le Mans Métropole. L'accès est autorisé aux habitants de la Bazoge et aux habitants de Neuville/ Sarthe (rive droite). Les conditions d'accès sont régies par une convention.

Mise en service en 2007.

La déchèterie comporte 8 quais

Le gardiennage est assuré en régie par Le Mans Métropole. 2 gardiens présents

Seuls les particuliers peuvent y accéder.

#### Modalités d'accès aux déchèteries de Neuville et Montbizot :

L'accès se fait au moyen d'une carte magnétique créditée de 24 passages. Au-delà les utilisateurs doivent recrediter leur carte soit 15€ les 4 passages supplémentaires puis 5€ le passage supplémentaire.

Pour les professionnels, selon leur catégorie de redevance, ils sont crédités de 20 ou 50€ sur leur carte. A chaque passage, le volume est estimé et la carte est débitée selon le volume et les matériaux apportés.

Communes	Déchèterie	Jour d'ouverture	Population desservie	Tonnage collecté	Déchets acceptés
Ballon St Mars, Courceboeufs, Souigné/Ballon, Joué l'Abbé, Souillé, La Guierche, St Jean d'Assé, Montbizot, Teillé, Ste Jamme/Sarthe, Neuville/Sarthe, St Pavace	Montbizot	Lundi 14h/16h45* Mercredi 9h/12h et 14h/16h45* Jeudi 14h/16h45* Vendredi 14h/16h45 Samedi 9h/12h et 14h/16h45*	17 888	2 965	Déblais et gravats Déchets verts Ferrailles Encombrants Carton Bois Ameublement DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) DDS (déchets diffus spéciaux): piles, néons, produits du bricolage, batterie, filtre à huile, bidons souillés Radiographie Huile de friture Cartouche d'imprimante
	Neuville/Sarthe	Lundi 9h/12h Mardi 14h/16h45* Mercredi 9h/12h et 14h/16h45* Vendredi 8h30/12h30 Samedi 9h/12h et 14h/16h45*		1 866	
La Bazoge	St Saturnin (le Mans Métropole)	Lundi 14h/18h Mercredi 9h/12h et 14h/18h Vendredi 8h/13h Samedi 9h/12h et 14h/18h	3 651	1096**	

\*fermeture à 17h45 du 1<sup>er</sup> Avril au 31 Octobre

\*\* uniquement pour les habitants de la Bazoge. Calcul fait au prorata du nombre de passages

### 2-2-3 : Les textiles :

8 bornes textiles en apport volontaire pour la récupération des vêtements, linge de maison et maroquinerie sont réparties sur l'ensemble de la communauté de communes. Ces bornes sont placées à proximité des PAV verre et en déchèterie.

TEXTILES	Population desservie	Tonnage collecté/an	poids collecté kg/hab/an	Nbre de colonnes
Ballon St Mars, Courceboeufs, Souigné/ballon, Joué l'abbé, La Guierche, St Jean d'assé, Neuville/sarthe	10 888	47	4.3	8

La collecte est assurée tous les 15 jours par le Relais 37. Le contrat est en vigueur depuis le 15 Novembre 2020 avec tacite reconduction.

La Communauté de communes est propriétaire des bornes.

On constate que le ratio le plus élevé se situe sur la commune de Courceboeufs avec 4.99kg/hab/an tandis que le plus faible est sur Joué l'Abbé avec 2.81 kg/hab/an. La moyenne s'élève à 2.70 kg/hab/an en excluant le tonnage collecté sur ESTIM (16 tonnes). Le gisement

est donc de 60T. La captation est donc d'environ 78%. Une généralisation de la mise en place de bornes permettrait d'augmenter la captation.

### **2-3 : Le compostage :**

#### **2-3-1 : Le compostage individuel :**

La Communauté de Communes met à disposition gratuitement des composteurs de 300 L de marque Quadria. Pour obtenir un composteur, les habitants sont invités à signer une convention. La remise du composteur se fait à l'issue d'une réunion d'information (à raison de 3 réunions par an). Ces réunions sont animées par l'association France Nature Environnement.

Le compostage permet de réduire d'environ 30% le poids de la poubelle d'ordures ménagères. En 2024 les réunions ont été réalisées sur les communes de Souillé, Joué l'Abbé, St Pavace, La Bazoge, Ste Jamme. Le nombre de réunions a été augmenté (9 réunions) afin de répondre à la forte demande. 425 foyers ont ainsi bénéficié d'une information et d'un composteur.

Depuis la mise en place des réunions en 2013, 1399 foyers ont suivi la formation.

#### **2-3-2 : Le compostage partagé et autonome :**

Actuellement 5 composteurs autonome en établissement sont installés sur les restaurants scolaires des écoles primaires (Joué l'Abbé, Montbizot, Neuville sur Sarthe, La Bazoge, Ste Jamme sur Sarthe). 2 composteurs sont également présents sur les maisons de retraite.

En 2023, un composteur supplémentaire a été installé sur le restaurant scolaire du collège de Ste Jamme. Ces composteurs sont gérés par les utilisateurs, la communauté de communes intervient uniquement pour l'approvisionnement en structurant.

Dans le cadre de la loi AGEC et la généralisation du tri à la source des biodéchets, une expérimentation de composteurs partagés est menée sur la commune de Ballon St Mars. En effet, il a été identifié 250 foyers répartis sur 5 secteurs qui ne disposaient pas suffisamment de places pour utiliser un composteur individuel chez eux. Un composteur partagé a été mis en place sur un secteur (jardin médiéval desservant : place de la république, rue de l'ouest, rue lansac ouest, rue paul ilias). A ce jour, 25 foyers sont utilisateurs du service.

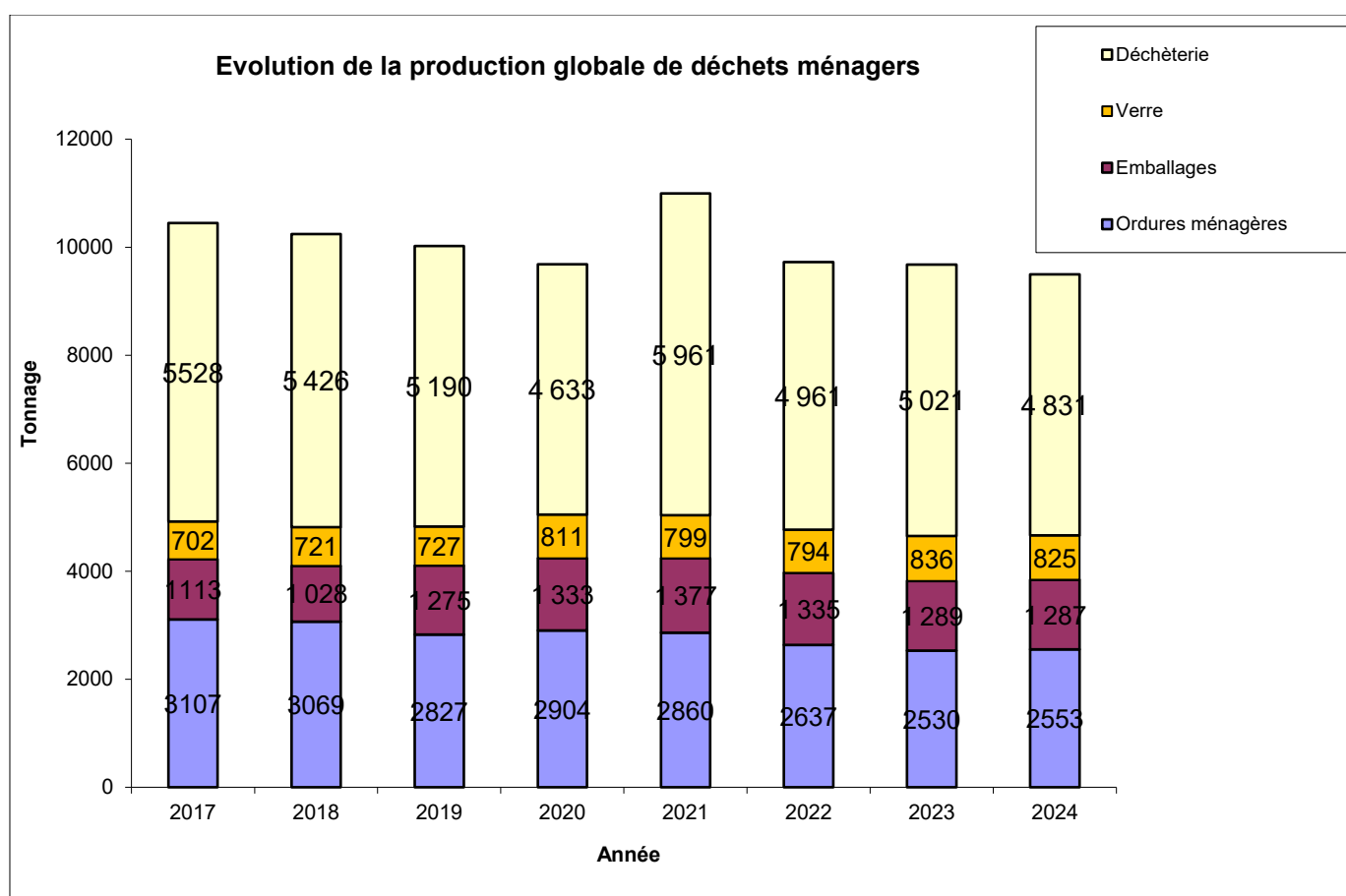
Pour la gestion du composteur partagé, un collectif d'habitants s'est porté volontaire pour faire « vivre le composteur ». Ainsi, chaque dépôt est quantifié, les phases de retournement et vidage du composteur sont organisées par le collectif.

Le composteur est fermé par un cadena dont le code est fourni au terme d'une réunion d'information/sensibilisation.

### 3-Tonnages collectés par flux :

#### 3-1 Production globale :

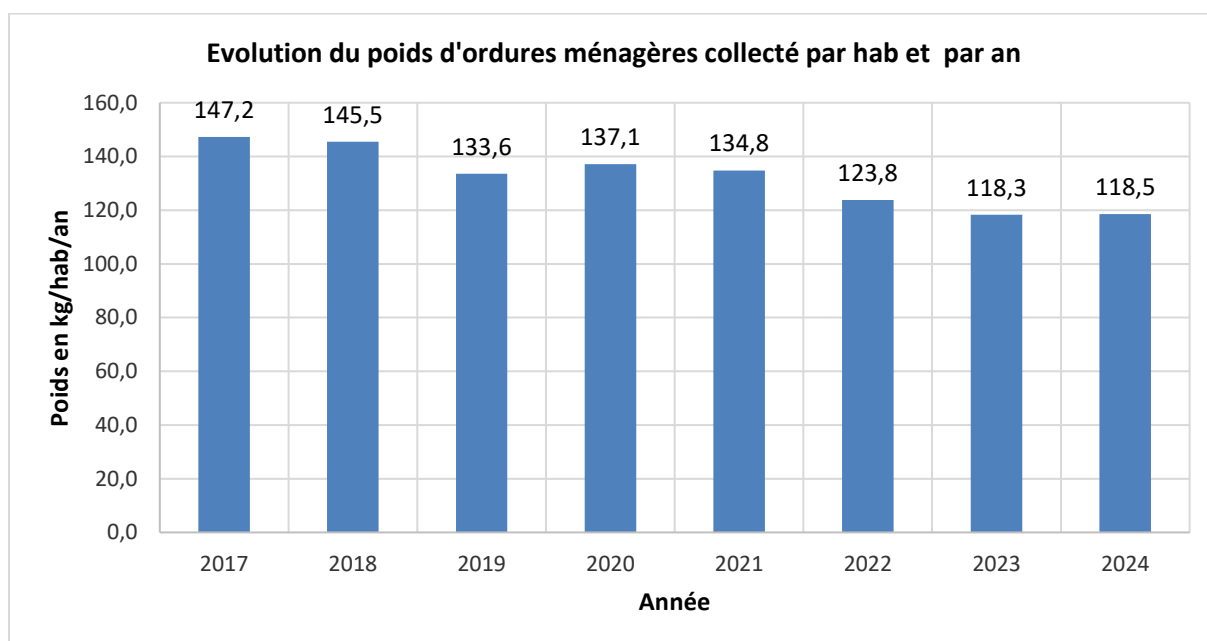
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	n/n-1
Ordures ménagères	3 069	2 827	2 904	2 860	2 637	2 530	2 553	+0.9%
Emballages	1 028	1 275	1 333	1 377	1 335	1 289	1 287	-0.15%
Verre	722	727	811	799	794	836	825	-1.3%
Déchèterie	5 396	5 203	4 633	5 961	4 961	5 021	4 831	-3.8%
<b>Total</b>	<b>10 215</b>	<b>10 632</b>	<b>9 681</b>	<b>10 997</b>	<b>9 727</b>	<b>9 676</b>	<b>9 496</b>	<b>-1.9%</b>



La production globale 2024 s'élève à 9 496 tonnes de déchets pour l'ensemble de la Communauté de communes, ce qui représente **440 kg/hab/an soit -0.5%/2023**.

### 3-2 Tonnage d'ordures ménagères résiduelles :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
Tonnage collecté/an	2827	2904	2860	2637	2530	2553	+0.9%
Poids collecté/hab/an	131.2	134	132.1	121.2	115.5	118.5	-0.2%

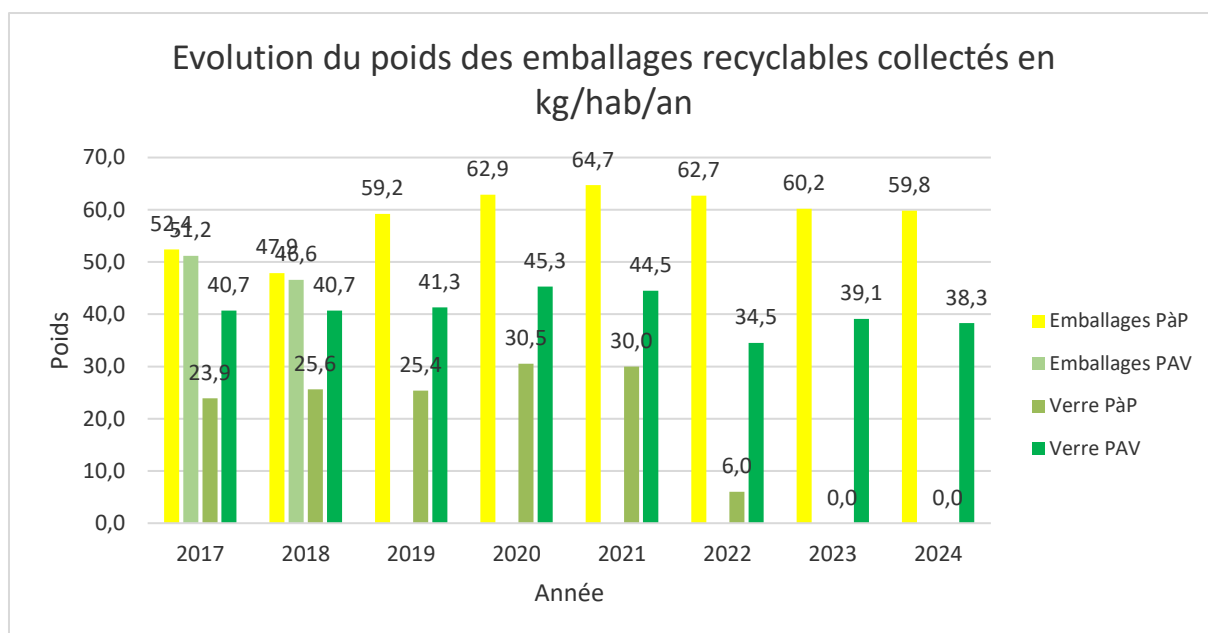


Depuis 2022, nous constatons une baisse notable des ordures ménagères résiduelles. Cette baisse peut s'expliquer par une consommation plus faible.

### 3-3 Tonnage d'emballages recyclables :

Matériaux	Type de collecte	2023					2024					Evol du poids collecté/hab / à n-1
		Tonnage collecté	Poids collecté/hab	Tonnage valorisé	% valorisé	Poids valorisé/hab	Tonnage collecté	Poids collecté/hab	Tonnage valorisé	% valorisé	Poids valorisé/hab	
unités		T/an	Kg/hab/an	T/an	%	Kg/hab/an	T/an	Kg/hab/an	T/an	%	Kg/hab/an	Kg/hab/an
Emballages	Porte à porte	1 289	58,9	854	66	39,0	1287	59,8	864	67	40,1	0
Verre	Apport volontaire	836	38,2	836	100	38,2	825	38,3	825	100	38,3	-1

Seuls 67% des emballages recyclables collectés sont valorisés. Cette valeur a fortement baissé depuis 2018 et la mise en place des extensions de consignes de tri. En effet, parmi les 33% restants nous retrouvons, les « vrais » refus de tri (18%), les refus d'extension (7%) qui correspondent aux emballages entrant dans les consignes de tri mais qui ne sont pas valorisables et les fines (8%), éléments trop petits pour être triés.



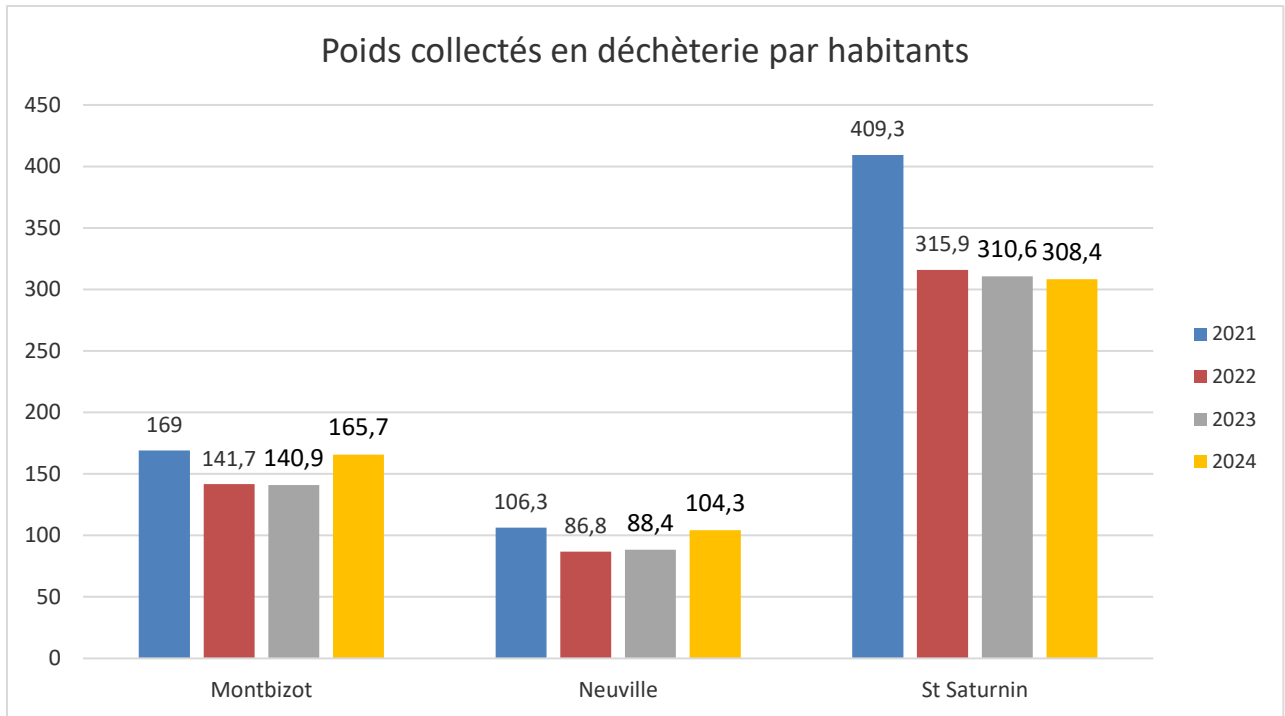
Sur le diagramme précédent on constate une baisse des tonnages sur les emballages tandis que le verre, après une progression constante depuis 2021, connaît une légère baisse. La baisse sur les emballages légers est sensible depuis 2021 et peut provenir de 2 raisons :

- Ecoconception des emballages
- Prise de conscience des usagers avec un achat plus responsable

Pour le verre après une progression suite à la mise en place des bornes d'apport volontaire, le captage de nouveaux tonnages se stabilise.

### 3-4 Tonnages issus des déchèteries :

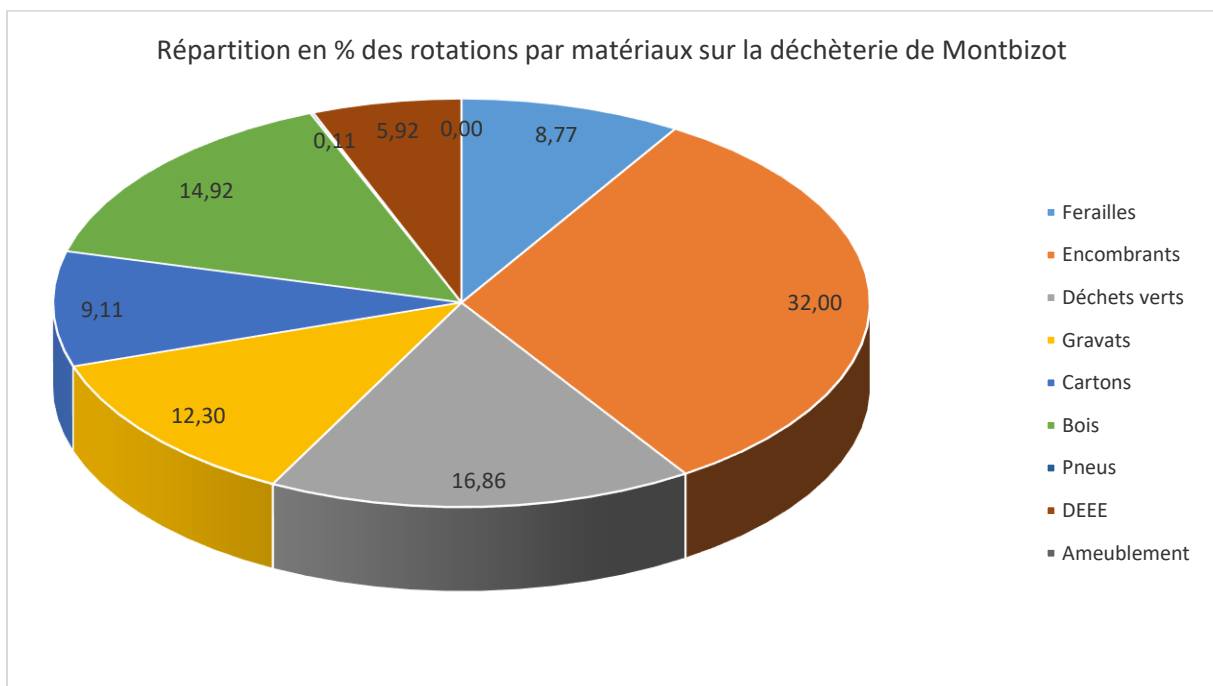
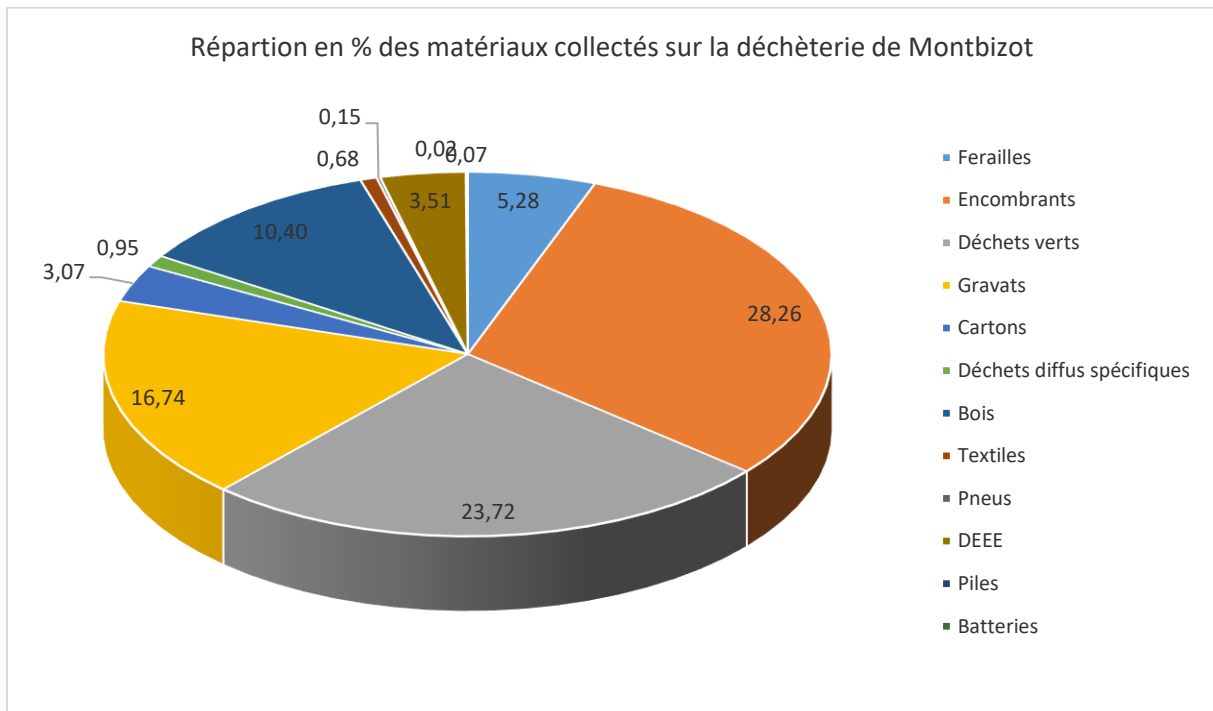
#### 3-4-1 : Tonnage au global des déchèteries :



Sur le diagramme précédent on constate que les apports des usagers sont plus importants sur la déchèterie de St Saturnin qui concerne uniquement les habitants de la Bazoge et Rive droite de Neuville/Sarthe. Les chiffres sont extrapolés du tonnage global collecté sur la déchèterie de Le Mans Métropole appliqués au pourcentage de passage pour les mêmes communes. Le comptage est effectué deux fois par an, et de ce fait peut être peu représentatif.

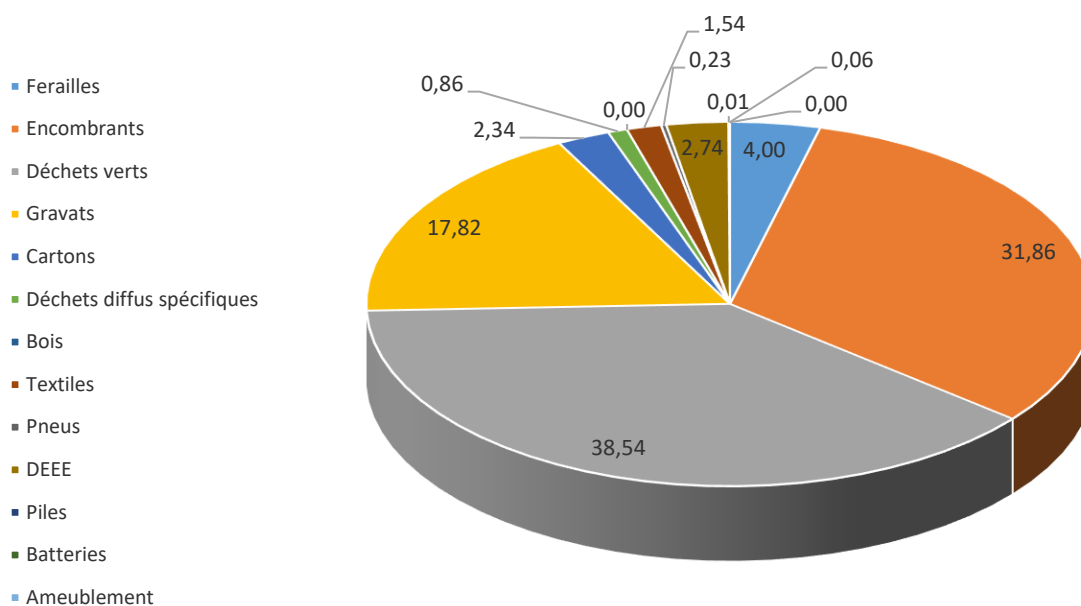
On constate une augmentation des tonnages sur les déchèteries de la communauté de communes.

### 3-4-2 : Tonnage détaillé des déchèteries :

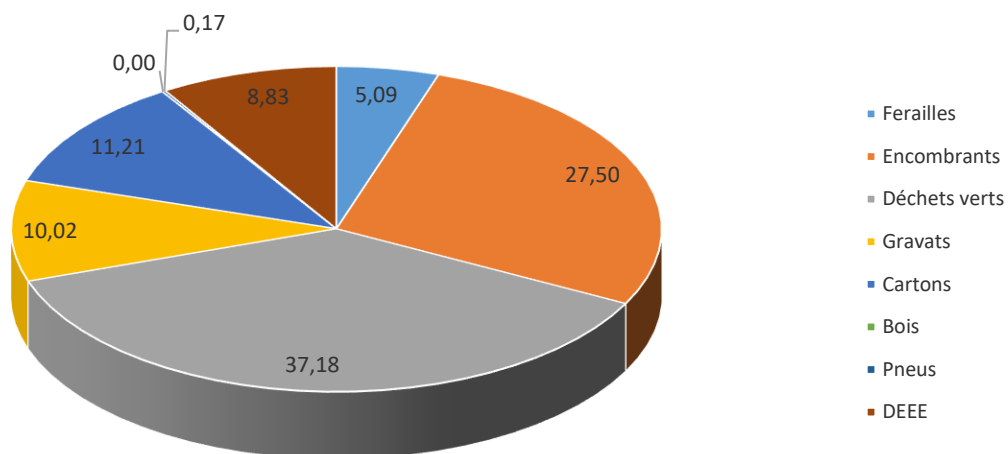


Sur la déchèterie de Montbizot les apports sont essentiellement des encombrants, déchets verts et gravats. En comparaison à 2023, les encombrants ont peu évolué. Les gravats baissent de façon importante tandis que les déchets augmentent légèrement. La proportion de déchets verts est nettement inférieure à Neuville ; ceci s'explique par l'utilisation de la plateforme de branches pour laquelle les tonnages ne sont pas comptabilisés. De la même manière, la production de déchets non valorisables est plus importante sur Neuville en raison de l'absence de benne bois. Matériau qui est orienté vers les déchets non valorisables.

Répartition en % des matériaux collectés sur la déchèterie de Neuville/Sarthe



Répartition en % de des rotations par matériaux sur la déchèterie de Neuville/Sarthe



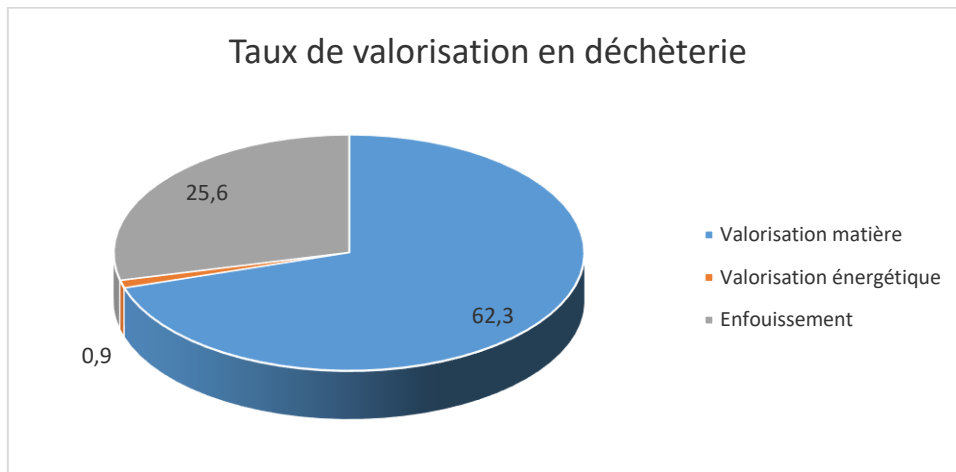
Sur la déchèterie de Neuville sur Sarthe les apports sont essentiellement des déchets verts et des déchets non valorisables.

Depuis Avril 2020, les contrats de collecte et traitement sont communs aux deux déchèteries. Le tableau des prestataires est indiqué ci-dessous. Le marché des déchèteries est alloti, de ce fait nous avons un contrat pour chaque matériau. Chaque contrat comprend la collecte et le traitement des déchets.

Certains matériaux sont collectés via une REP (responsabilité élargie du producteur) ainsi un éco organisme, mandaté par le gouvernement, doit assurer la collecte et le traitement de ces déchets. Dans ce cas, la collectivité n'a pas de contrat de collecte et traitement. Seule une convention définit les responsabilités des 2 parties. C'est notamment le cas pour les DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique) et les DEA (déchets d'élément d'ameublement)

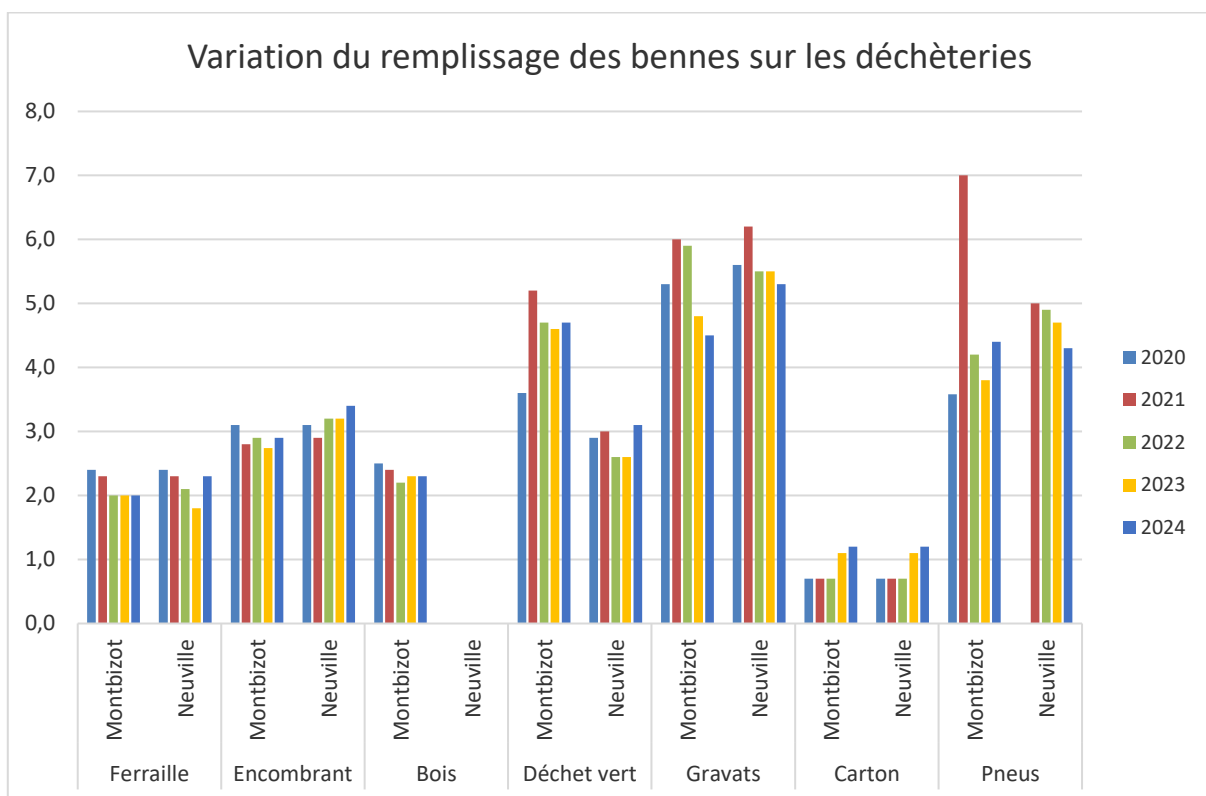
	REP	D'avril à Décembre
Ferraille		PASSENAUD
Encombrants		PAPREC
Déchets verts		PAPREC (sous traitant d'Ecosys)
Cartons		PAPREC
Gravats		PAPREC
Bois		PASSENAUD
Ameublement	OUI	VEOLIA
Pneus		PASSENAUD
Déchets diffus spéciaux	OUI	BS ENVIRONNEMENT
Déchets diffus spéciaux (partie hors REP)		SOTREMO
Huile de vidange	OUI	SOA
Piles	OUI	COREPILE
Néons	OUI	RECYLUM
Cartouche d'imprimante	OUI	LVL

### 3-4-3 : Taux de valorisation en déchèterie :



Sur l'ensemble des déchèteries la valorisation matière prépondère. C'est le type de valorisation retenue pour la ferraille, les déchets vers, le carton, les gravats, le bois, les textiles, les piles, batteries, les DEEE et l'ameublement.

### 3-4-3 : Taux de remplissage des bennes :



Le remplissage des bennes déchets vert est plus optimisé sur Montbizot. Ceci s'explique par une majorité de tontes du fait de la présence de la plateforme pour les branches

Sur la plupart des matériaux le taux de remplissage est en progression notamment en raison d'une optimisation des envois de bennes par les gardiens de déchèterie. Seules les bennes gravats sont moins chargées.

On note un chargement plus important des bennes encombrants (non valorisables) sur la déchèterie de Neuville qui se justifie par l'absence de benne bois sur cette déchèterie. Par conséquent le bois est orienté dans les encombrants.

Sur les bennes carton, on note une progression du chargement lié à la sensibilisation des usagers sur le pliage des cartons.

### **3-4-4 : Fréquentation des déchèteries :**

DECHETERIE ANNEE	Nbre de passages									Nbre de passages/hab/an		
	Neuville		Montbizot	Total	Neuville		Montbizot	Total	Neuville		Montbizot	Total
	2021		2022		2023		2021		2022		2023	
Ballon St Mars	125	5980	6105	221	5028	5249	162	5005	5167	2,7	2,3	2,3
Courceboeufs	117	746	863	104	583	687	152	483	635	1,3	1,1	1,0
la Guierche	1025	3131	4156	1199	2263	3462	1107	2467	3574	3,6	3,0	3,0
Joué l'Abbé	1074	3120	4194	1200	2216	3416	1330	1957	3287	3,2	2,7	2,6
Montbizot	93	6136	6229	165	5243	5408	159	5020	5179	3,4	3,0	2,8
St Jean d'Assé	135	4173	4308	167	3688	3855	149	3462	3611	2,4	2,1	1,9
Ste Jamme/Sarthe	106	6341	6447	158	5792	5950	161	5472	5633	3,1	2,9	2,8
Souillé	357	1869	2226	366	1438	1804	391	1368	1759	3,1	2,4	2,2
Souigné/Ballon	186	3050	3236	285	2537	2822	201	2647	2848	2,6	2,2	2,3
Teillé	23	1208	1231	45	1057	1102	20	1082	1102	2,6	2,3	2,3
Neuville/sarthe	9984	233	10217	9222	222	9444	8459	217	8676	4,1	3,8	3,5
St Pavace	6258	150	6408	5447	83	5530	4743	73	4816	3,2	2,8	2,4
La Bazoge (pro)	117	169	286	174	83	257	120	52	172	0,1	0,1	0,0
TOTAL	19600	36306	55906	18579	30150	48729	17154	29305	46459			

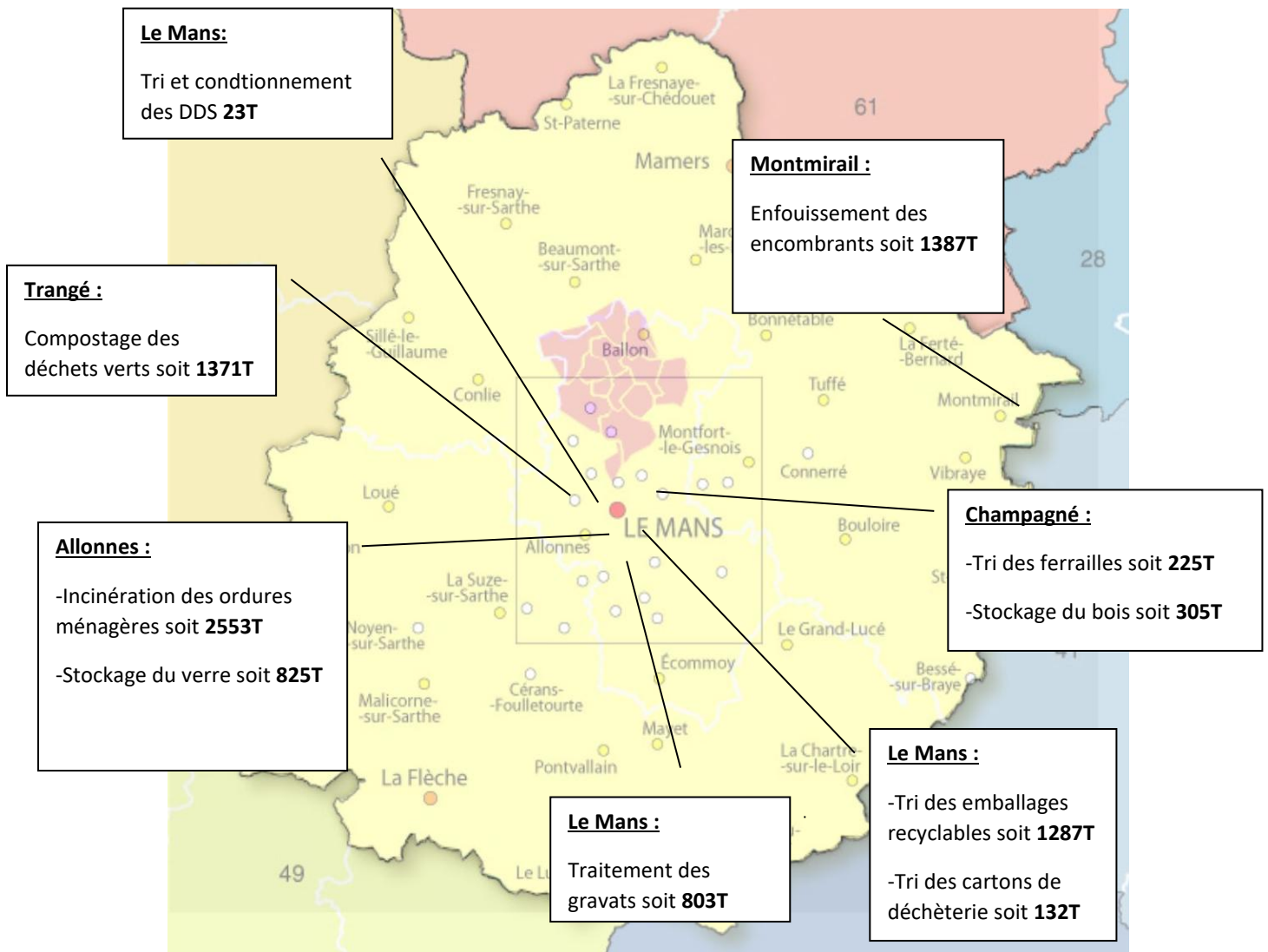
Dans le tableau ci-dessus, on constate que la fréquentation des déchèteries diminue (-5%). Ce phénomène est plus marqué sur la déchèterie de Neuville.

La proximité de la déchèterie a toujours une incidence directe sur la fréquentation néanmoins on constate que la fréquentation de la commune de La Guierche est désormais supérieure à celle de Montbizot.

A noter que l'installation de la barrière d'accès sur la déchèterie de Montbizot a permis de réduire considérablement les passages de la commune de Montbizot qui avait un taux de passages de 5 passages/hab/an avant 2018.

La fréquentation de La Bazoge est nettement supérieure aux autres déchèteries et pourtant la commune se situe à 4 kms de la déchèterie, mais elle ne comporte pas de contrôle d'accès.

## 4-Le traitement des déchets:



### Traitement des déchets hors département :

#### Angers (49) :

- démantèlement de l'ameublement soit **342T**
- démantèlement des DEEE soit **151T**

#### Tours (37) :

- tri des textiles soit **47T**

#### Divers UIOM du groupe Suez (dpt 49-28-41) :

- incinération des refus de tri soit **414T**

### 4-1 des ordures ménagères :

Après collecte, les déchets sont transportés à l'incinérateur de SYNERVAL (rue de l'angevinière au Mans).

SYNERVAL :

1975 : implantation de l'usine et mise en service de 2 fours

2002 : arrêt d'un four et ajout d'un four supplémentaire avec récupération d'énergie

2005 : remplacement de l'ancien four restant par un four avec récupération d'énergie

L'usine a une capacité d'incinération de 140 000 tonnes par an (430 tonnes/jour) avec un maximum de 18 tonnes par heure. En 2011, 91 000 tonnes d'ordures ménagères ont été incinérées permettant de diminuer de 90% le volume et 70% le poids des ordures ménagères. Ces déchets ont permis de récupérer 87 230 MWh de chaleur et 65 700 MWh d'électricité. 15% de l'énergie récupérée permet de fournir de l'énergie électrique au site et le reste est vendu à ERDF (équivalent à la consommation électrique de 2000 hab). La chaleur de son côté permet de chauffer les logements collectifs de la Ville d'Allonnes et représentent 50% des besoins. Après extraction et valorisation des mâchefers, les résidus de l'incinération font l'objet d'un enfouissement.

2018/2019 : extension du réseau du chaleur, remplacement de la turbine et création d'un cheminement pédagogique.

#### **4-2 des emballages ménagers recyclables :**

Les emballages recyclables sont triés chez VALORPOLE72 (rue Pierre Piffault au Mans), seul centre de tri en Sarthe.

Mis en service en 2012, ce nouveau centre de tri permet de trier les emballages recyclables en mélange conditionnés en vrac ou en sac. Le tri des emballages est majoritairement mécanisé (tri balistique + tri optique) avant d'être affiné manuellement par des opérateurs. La capacité du centre de tri s'élève à 50 000 tonnes par an.

Après tri les emballages sont expédiés vers les filières de recyclage. Le rachat et le recyclage des matériaux sont assurés dans le cadre de la reprise garantie proposée par le contrat de CITEO, ainsi les matériaux sont dirigés comme suit :

- Acier = arcelor
- Aluminium = affimet
- Cartonnette = europac
- Brique alimentaire = SCA
- Plastiques = valorplast
- Verre = OI manufacturing

Les autres emballages recyclables n'intégrant pas la reprise garantie sont repris comme suit :

- Journaux magazine = Paprec
- Gros de magasin = Paprec

En fin de chaîne, il ne reste que les déchets non recyclables (refus). Ces déchets qui n'auraient pas dû être déposés dans les conteneurs sont traités par incinération dans différentes UIOM du groupe Suez.

#### **4-3 des encombrants :**

Le traitement des encombrants issus des deux déchèteries est assuré par enfouissement sur le site de Montmirail appartenant à PAPREC après réalisation d'un surtri sur le site de Champagné.

#### 4-4 des gravats :

Les gravats sont traités par concassage et parfois en remblai local. La sté **PAPREC** assure ces prestations

#### 4-5 des ferrailles :

Les métaux sont pris en charge par la **Sté PASSENAUD** (route de Paris à Champagné). Ils sont broyés puis triés par amantation. Ils prennent ensuite la direction d'une filière de recyclage.

#### 4-6 des huiles de vidange :

Elles sont pompées gratuitement par la société **SOA** (avenue P. Piffault au Mans) pour subir une régénération.

#### 4-7 des déchets verts :

Les déchets verts sont traités par la sté **ECOSYS** sur sa plateforme de compostage à Trangé. Le transport est sous traité par la Sté Paprec.

Sur la déchèterie de Montbizot, les branches sont séparées des déchets verts et stockées sur une plateforme de 700m<sup>2</sup>. Les branches sont ensuite broyées par un prestataire, et le broyage est mis à disposition gratuitement des collectivités, particuliers et agriculteurs.

#### 4-8 du Bois :

Le bois (cagettes, meubles, charpentes...) extrait des encombrants et prend la voie de la valorisation matière avec fabrication de panneaux de bois ou valorisation énergétique en alimentant des chaufferies. La collecte et la transformation sont assurés par la Sté **PASSENAUD**.

#### 4-9 des déchets diffus spéciaux (DDS) :

Une partie de ces déchets sont collectés via la REP DDS mais une fraction n'intégrant pas la REP doit être collectée par un prestataire sous contrat avec la collectivité.

La collecte est assurée par **SOTREMO**. Cette entreprise n'assure pas de traitement. Elle reconditionne les déchets puis les oriente vers différentes filières. La plupart des DDS sont incinérés avec co génération ou en traitement physico- chimique.

A l'intérieur des DDS peuvent être intégrés d'autres filières toutes soumises à une REP :

Huile de vidange = elle subit une régénération

Les piles = elles sont démantelées, le contenu subit un traitement physico chimique tandis que l'ossature subit une valorisation matière.

Les ampoules et néons = broyées puis valorisation matière

Les cartouches d'encre = elles subissent une valorisation matière

#### **4-10 des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) :**

Ces déchets dépendent d'une REP. L'OCAD3E a été mandaté par le gouvernement pour mettre en place la collecte et le traitement de ces déchets. Pour nos déchèteries, la collecte est assurée par Envie Maine 72 et la valorisation matière par démantèlement est assurée par VEOLIA sur le site d'Angers.

Les DEEE sont collectés séparativement en 3 catégories :

- GEM : gros électroménager froid : réfrigérateur, congélateur, ...
- GEMHF : gros électroménager hors froid : cuisinière, chauffe eau...
- PAM : petit appareil ménager : téléphone, visseuse, jeux....
- Ecrans : TV, ordinateur

#### **4-11 des déchets d'ameublement :**

Ces déchets dépendent d'une REP. Ecomobilier a été mandaté par le gouvernement pour mettre en place la collecte et le traitement de ces déchets. Cette filière spécifique est en place depuis 2018.

Le mobilier est démantelé pour réaliser une valorisation matière et valorisation énergétique. Ce démantèlement est assuré par VEOLIA sur son site d'Angers.

#### **4-12 : des Articles de Sports et Loisirs (ASL) et Articles de Bricolage Jardinae thermique (ABJth)**

Ces déchets dépendent d'une REP. Cette nouvelle filière a été mis en place à l'automne 2024. Ces déchets subissent une valorisation matière après démantèlement.

### **5-Mesure de prévention :**

#### **5-1 Les composteurs :**

En 2024, nous avons fait l'acquisition de 600 composteurs face à l'importante demande d'équipements conséquence de la médiatisation de la loi AGECE. 425 composteurs ont été distribués. 4 réunions d'informations ont été réalisées en partenariat avec SNE pour un montant de 667€ (dont deux réunions financées par le Pays du Mans), une réunion en partenariat avec Ardvina (pris en charge par le Pays du Mans), deux réunions assurées par le Pays du Mans et une réunion assurée par la communauté de communes. Le coût de formation des usagers s'élève à 1.6€/personne formée. L'amortissement des composteurs s'élève à 7 426.05€.

	2022	2023	2024
Amortissement des composteurs	2 194.52	7 426.05	5 255.28
Réunion d'information	620	634	667
Coût du compostage par habitant	0.13	0.13	0.27

## **5-2 La prévention des déchets :**

Dans le cadre de la prévention des déchets, la communauté de communes organise des animations à destination des usagers. Pour cela, des intervenants extérieurs (Sarthe Nature Environnement, Grain de pollen, etc..) sont parfois sollicités.

Les animations menées en 2024 sont les suivantes :

Animation	Lieu	Thème abordé	Nbre de personnes sensibilisées	Coût
Animation compostage	La Bazoge	Réduction des déchets/compostage	17	2008€
Visite du centre de tri	Le Mans	Réduction des déchets/tri des emballages/financement du service	137 Ainés ruraux de Ste Jamme Génération mouvement Neuville Tout public	1158€
Webinaire brûlage des déchets verts	Visio	Brûlage des déchets à destination des services techniques et élus	19	0€

Par ailleurs, la Communauté de communes propose en prêt gratuit ou une subvention à l'achat de gobelets réutilisables pour limiter l'utilisation de gobelets jetables. A ce titre la Communauté de communes possède 1000 gobelets.

En 2024, 2000 gobelets ont été prêtés pour 9 manifestations.

## **5-3 Les animations scolaires :**

Des animations en matière de tri et réduction des déchets ont été menées sur 11 demi journées. Ainsi les élèves de cycle 1,2 et 3 des écoles de Montbizot et la Bazoge ont été sensibilisés soit 375 élèves.

## **5-4 Visite de site de traitement/tri des déchets :**

Visite du centre de tri Valorpole.

Les écoles de La Bazoge, Montbizot et Teillé (rattrapage de 2023) ont visité le centre de tri, l'ensemble des élèves à partir du CE2 a pu participer à la visite. Dans la mesure du possible, cette visite était couplée avec la visite de l'usine d'incinération. Ainsi 9 déplacements ont été organisés pour un montant de 1852€

## **5-5 Communication envers les usagers :**

Divers supports de communications sont utilisés :

- Bulletin communautaire
- Site internet
- Intramuros
- Distribution des sacs par les conseillers municipaux en Janvier

- Bulletin spécial environnement de Mars 2022
- Guide des végétaux (2023)
- Mémotri
- Flyers

## **B -LES INDICATEURS FINANCIERS :**

### **1-Le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères :**

*Tous les montants indiqués sont TTC*

Le coût de collecte et de traitement en 2023 s'élèvent à **834 040€<sup>TTC</sup>**, soit une hausse de 15% par rapport à 2022. Cette hausse est directement liée au nouveau marché de collecte et traitement

	Cout annuel	Cout/hab	Cout/T
	ORDURES MENAGERES		
Collecte	456 069	21.17	301.58
Traitement	402 851	18.70	266.39
	ORDURES MENAGERES en €/an		
Total	858 920		
Achat des sacs verts (prorata de la quantité distribuée)	40 307		
Amortissement des bacs	787		
Total	900 011		

	2023	2024	2023/2024
Coût total d'1 tonne d'ordures ménagères	329.66	336.44	2.1%
Coût / habitant collecte et traitement OM	38.09	39.88	4.7%

Le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères en 2023 était de 834 029 €<sup>TTC</sup> pour 2 530 tonnes.

Si l'on ajoute l'achat des sacs à l'effigie de la Communauté de Communes et l'amortissement des bacs de regroupement, le coût à la tonne s'élève à :

Coût total d'1 tonne d'ordures ménagères y compris achat des sacs et amortissement de bacs	349.98	352.33	0.7%
Coût total /hab d'ordures ménagères y compris achat des sacs et amortissement de bacs	40.43	41.79	3.4%

A noter qu'une seule entreprise a répondu au marché de collecte, idem pour le marché de traitement.

## 2-Le coût de la collecte sélective :

*Tous les montants indiqués sont TTC*

Le coût de collecte et de tri des emballages en 2023 s'élèvent à **744 505€<sup>TTC</sup>**, soit une hausse de 12.8% par rapport à 2023.

	Cout annuel	Cout/hab	Cout/T
	<b>EMBALLAGES RECYCLABLES</b>		
Collecte	316 855	14.71	246.20
Tri	281 411	13.07	218.66
Traitement des refus y compris TGAP	79 145	3.67	61.50
Amortissement des bacs	55 965		
Amortissement des équipements (PAV, signalétique, dalle)	298		
Personnel pour entretien PAV (nettoyage hebdo + karcher 1 fois/an)	3978		
Carburant	500		
Sous total	659 007		
	<b>VERRE</b>		
Collecte	47 644	2.21	57.75
Amortissement des PAV	37 854		
Sous total	85 498		
	<b>EMBALLAGES RECYCLABLES et VERRE en €/an</b>		
Total	744 505		

Recettes éco organisme (2024)	-312 862
Vente de matériaux (2024)	-83 379
Total	348 264

Les recettes liées aux subventions des éco organismes et rachat de matières sont en baisse en 2024 avec 396 241€ soit une baisse de 5%. Les recettes CITEO sont en progression mais la revente des matériaux chute de 35%

	2023	2024	2023/2024
Coût de la tonne de verre (collecte stockage)	56.69	57.75	1.9%
Coût de la tonne de verre (y compris investissement)	119.58	103.63	-13.3%
Coût de la tonne d'emballages recyclables (collecte + tri)	475.03	526.35	10.8%
Coût moyen d'une tonne de collecte sélective	310.45	352.51	13.5%
Coût d'une tonne de collecte sélective subvention et recettes déduites	113.18	164.90	45.6%
Coût/habitant de la collecte sélective, recettes déduites	10.98	16.17	47.3%
Coût moyen d'une tonne de collecte sélective y compris investissement, charge de personnel et fonctionnement	310.45	352.51	13.5%
Coût moyen d'une tonne de collecte sélective y compris investissement, charge de personnel et fonctionnement. Recettes déduites	113.18	164.90	45.7%

La collecte sélective subit une forte évolution pour 2 raisons :

- Le renouvellement du marché de tri qui a entraîné un surcoût notamment sur les refus de tri.
- Le liquidatif de CITEO qui n'est pas encore connu et qui devrait permettre de diminuer le coût de revient de la collecte sélective. (estimation de 50 000€ minimum à percevoir)

Le coût moyen d'une tonne de collecte sélective n'intègre pas la collecte et le tri des cartons de déchèteries.

#### CITEO :

Depuis 1992, cet éco-organisme (précédemment Eco Emballages) soutient la collecte sélective de l'acier, de l'aluminium, du carton/cartonnette (y compris issu de la déchetterie), du verre, des briques alimentaires et des plastiques. L'aide Eco-emballages se compose d'un soutien au recyclage, d'un soutien à la connaissance des coûts (plus la collectivité collecte des emballages recyclables, plus les aides sont élevées), d'un soutien aux autres valorisations hors collecte sélective (incinération des ordures ménagères), d'un soutien à l'action de sensibilisation, d'un

soutien au recyclage du papier pour un **montant total de 312 862€, en progression de 7.6% par rapport à 2023**. Ce montant ne tient pas compte du solde 2024 qui devrait nous parvenir au second semestre 2025. Ce soutien représente 46% du coût de collecte et de tri de la collecte sélective.

VENTE MATERIAUX (hors recettes de déchetterie)

Les matériaux issus de la collecte sélective sont vendus, après tri, aux filières de recyclage pour un montant de **83 379€**.

**BILAN DE LA COLLECTE SELECTIVE :**

La collecte sélective dégage des recettes (subvention + vente de matériaux) d'un montant de 396 241€. Ainsi la collecte sélective (coût de la prestation, moins les aides Citéo et vente de matériaux) à un coût de revient de 348 264€ (amortissement et fonctionnement compris)

**A noter que les indésirables (refus de tri : emballages déposés dans les bacs à couvercle jaune mais non recyclables = 414T) entraînent un surcoût de 168 683 €<sup>TTC</sup> soit environ 25% du coût de la collecte sélective.**

**3-Le coût des déchetteries :**

Le coût de collecte et de traitement des déchets issus des déchetteries en 2022 s'élèvent à **541 114€<sup>TTC</sup>** , soit une hausse de 24% par rapport à 2022.

	Cout annuel	Cout/hab	Cout/T
	DECHETERIE		
Collecte des encombrants	46 156	2.58	33.28
Traitement des encombrants	252 383	14.11	181.96
Collecte des déchets verts	36 191	2.02	26.40
Traitement des déchets verts	30 176	1.69	22.01
Collecte des gravats	19 889	1.11	24.77
Traitement des gravats	15 333	0.86	19.09
Collecte du bois	15 410	0.86	50.52
Traitement du bois	24 668	1.38	80.88
Collecte du carton	16 637	0.93	127

Tri du carton	4 830	0.27	36.87
Collecte et traitement des DDS	26 685	1.49	1 160.22
Collecte des pneus	462	0,03	55
Traitement des pneus	2 781	0,16	331.07
Broyage des branches	11 589	0.65	
Gardiennage	66 979	3,74	13.86
Location de bennes	7 716	0.43	
	DECHETERIE en €/an		
Total collecte et traitement	510 906		
Amortissement (déchèterie, benne, badge)	29 366		
Frais de fonctionnement/entretien/réparation	12 934		
Financement eco organisme	-16 708		
Vente de matériaux	-36 542		
Total	560 885		

Les dépenses se sont élevées à 510 906€, tandis que les recettes sont de 53 250€. Le coût de collecte et traitement des déchets baisse de 5.6%. Ceci s'explique principalement par une baisse du tonnage de déchets verts.

Le coût total de collecte, transport, traitement de ces déchets s'élève à (dépenses-recettes) 560 885 € TTC soit environ 72.20 € par foyer.

NB : ces valeurs ne tiennent pas compte de l'accès des habitants de la Bazoge à la déchèterie de St Saturnin.

	2023	2024	2023/2024
Coût moyen d'une tonne de déchèterie (y compris ferrailles et batteries)	92.65	94.73	+2.2%
Coût/habitant de la déchèterie*	25.58	25.58	0%

Il convient de rajouter les dépenses de personnel, les frais de fonctionnement et les amortissements des équipements (déchetterie-bennes) :

- Dépenses de personnel = 58h/semaine\* = 66 979€
- Dépenses de personnel de remplacement = pas de remplacement en 2024
- Frais de fonctionnement (eau, électricité, assurance, petit matériel, logiciel tradim, réparation, maintenance etc..) = 12 934€
- Amortissement = 29 366€
- 

Soit un total de 109 279€

\*sur la base des horaires d'été

Coût moyen d'une tonne de déchèterie (y compris ferrailles et frais de fonctionnement/amortissement)	114.78	116.10	1.1%
Coût moyen/hab de la déchèterie (y compris ferrailles et frais de fonctionnement/amortissement)	31.69	31.36	-1%

Les habitants de la commune de la Bazoge accède à la déchèterie de St Saturnin via une convention à le Mans Métropole. Au titre de 2024, la participation financière s'élève à 131 620€. Selon le pointage réalisé la Bazoge représente 37.67% des passages, extrapolé aux tonnages collectés cela représente 1096 tonnes.

Coût moyen d'une tonne à la déchèterie de St Saturnin	108.04	120.09	+11.15%
Coût moyen/hab de la déchèterie de St Saturnin	33.54	36.05	+7.5%

La participation est plus importante en 2024 malgré une baisse de la fréquentation de 4%. Cette hausse provient de travaux d'agrandissement des quai qui ont permis la mise en place d'une benne ameublement et d'une benne pour le plâtre. A noter également que le cout unitaire de traitement des déchets non valorisables (incinération) a progressé de 43%.

#### 4-Frais d'investissement :

##### Déchèterie de Montbizot :

Le coût de la déchetterie s'est élevé à **190 818.00 € HT**

L'installation est désormais amortie. Seule l'extension réalisée en 2014 et le contrôle d'accès installé en 2017 sont amortis pour 21 164.13€

Depuis sa création des aménagements permettant d'augmenter la capacité de la déchèterie ont été réalisés :

- Création d'un quai supplémentaire pour les gravats en 2003 pour un coût de 21 609€.
- Agrandissement de la déchèterie, construction d'une plateforme de 800m<sup>2</sup> pour les déchets verts en 2014. Ces travaux ont été entièrement autofinancés (269 607€<sup>HT</sup>) par le budget annexe. Les travaux ont été subventionnés pour un montant de 85 238.33€.
- Mise en place d'une vidéosurveillance en 2017
- Mise en place d'un contrôle d'accès en 2018

- Réfection de la cloture de la plateforme déchets verts avec mise en place de mur en légo en 2024
- Mise en conformité suite contrôle DREAL avec récupération des eaux d’extinction et pose d’un déshuileur pour la plateforme en 2024

Déchetterie de Neuville/Sarthe :

Le coût de la déchetterie s’est élevé à **337 066.21 € HT**

L’installation est désormais amortie. Seule le contrôle d’accès installé en 2016 est amorti pour 6 871.63€

Des petits travaux d’aménagement ont été réalisé depuis sa création :

- Mise en place de haie défensive en 2015
- Installation d’un contrôle d’accès en 2016
- Mise en place d’une vidéosurveillance en 2016
- Mise en sécurité du haut de quai en 2014 pour un montant de 22 272€

Les différents investissements sont répartis dans les postes de dépenses OM, PAV, déchèterie.

**4-Dépenses de personnel :**

**4-1 Les dépenses liées au personnel technique :**

En 2020, le contrat de gestion du haut de quai sur la déchèterie de Neuville est arrivé à échéance ce qui a conduit à revoir l’organisation pour une gestion du haut de quai en régie sur les 2 déchèteries.

De ce fait, 2 gardiens titulaires assurent le gardiennage à raison de 58h/semaine. Un gardien suppléant renforce l’équipe depuis septembre 2022 suite à un reclassement. Ce gardien assure 2 à 3 demi-journées en doublon par semaine.

Les remplacements pour congés sont assurés en interne.

Les charges de personnel liées au gardiennage s’élève à **66 979€**.

**4-2 Les dépenses liées au personnel administratif :**

½ ETP d’agent technique

30% ETP temps d’agent administratif (élaboration du budget et facturation)

70% ETP accueil du public – remise des sacs aux habitants

Le montant des dépenses de personnel pour l’année 2024 s’élève à **62 574 €**.

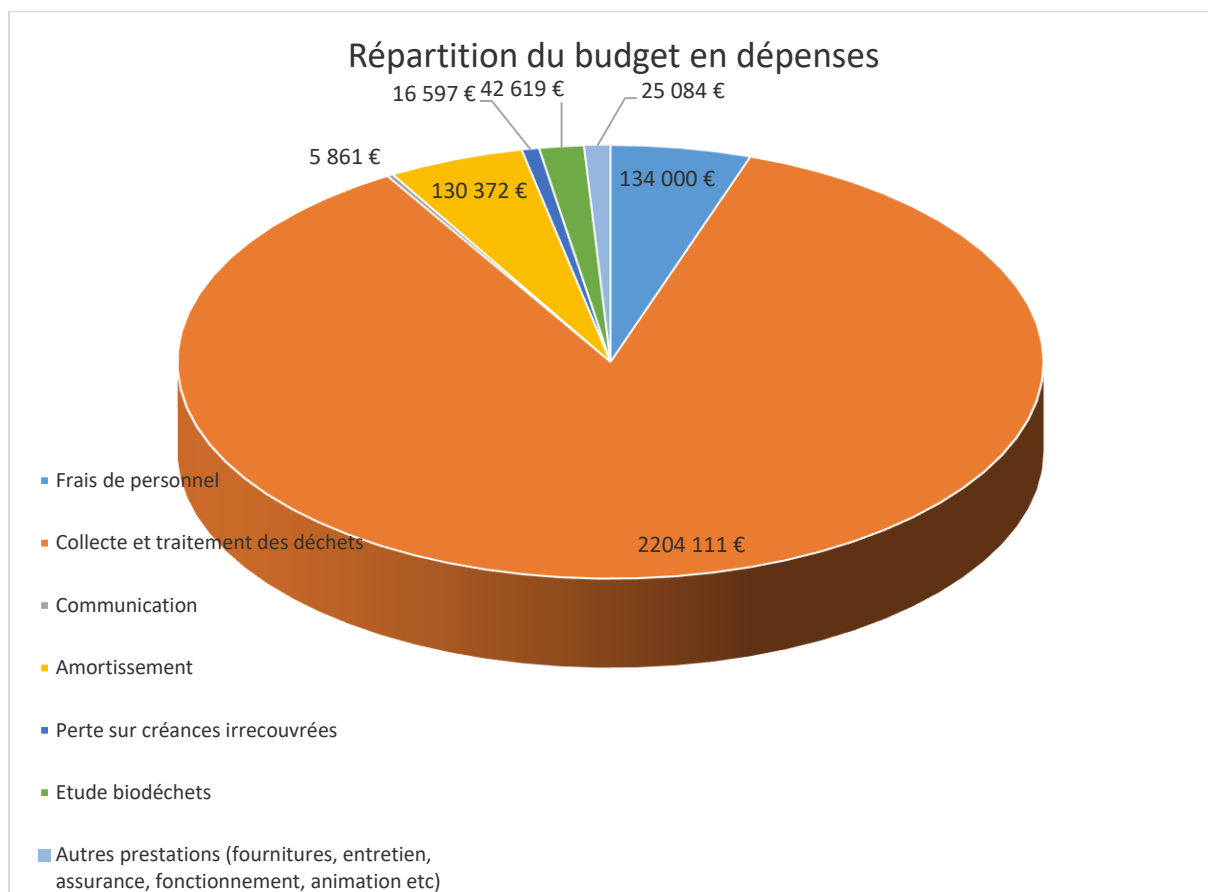
	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2023/2024</b>
Coût du personnel/hab	2.80	2.90	+3.6%
Coût du personnel/tonne	6.33	6.58	+3.9%

## 5-Budget du service :

**Attention :** Le coût annuel du service déchet n'est pas identique au compte administratif. En effet, il y a toujours un décalage entre l'exercice comptable et les dépenses de l'année civile. Les factures des prestations assurées en décembre 2023 sont payées sur le budget 2024 et celles de décembre 2024 sur l'exercice 2025. Il en va de même pour les recettes.

### 5-1 Les dépenses :

Le coût global du service ordures ménagères s'élève pour 2024 à **2 619 070.42 € TTC**.



Dans le graphique ci dessus, on constate que le poste budgétaire le plus important (86%) est voué à la collecte et au traitement des déchets.

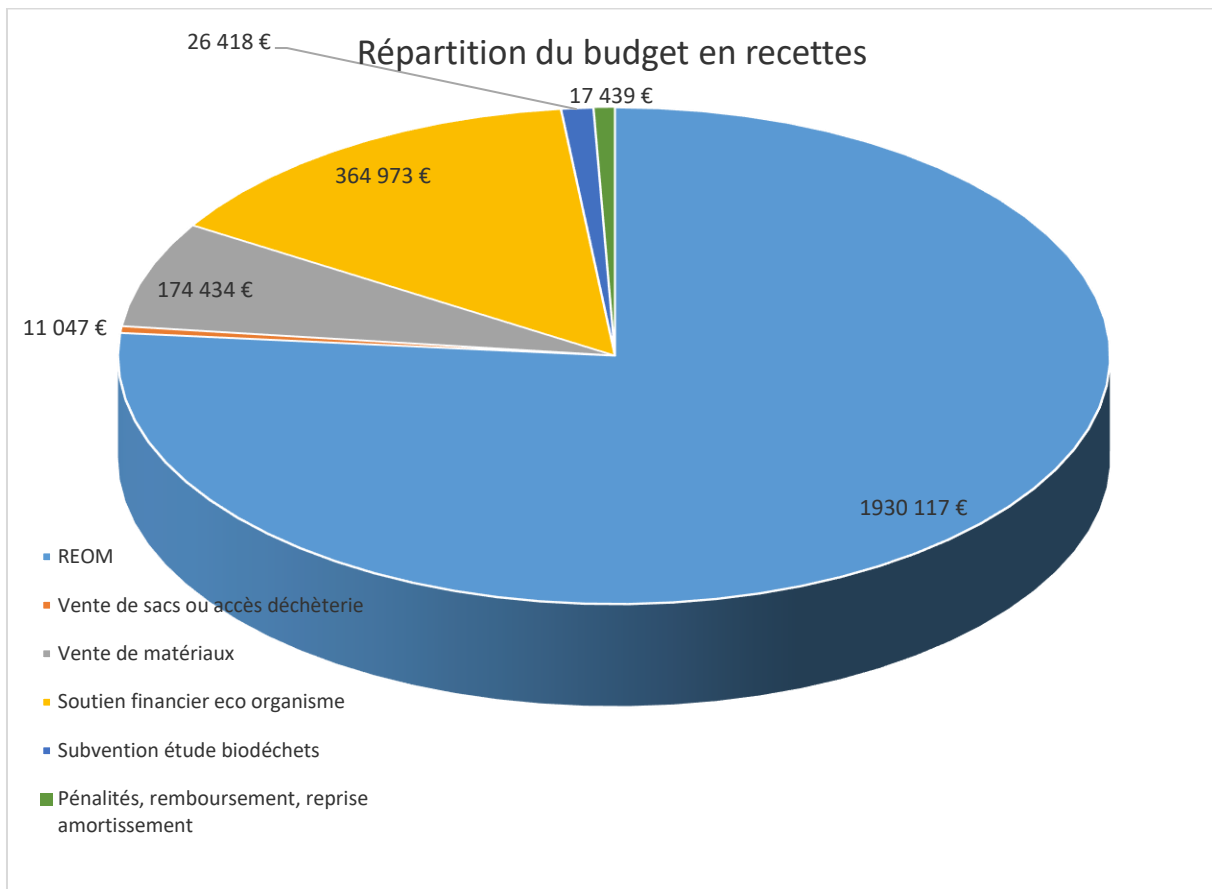
Le coût moyen du service atteint 121.60€ par habitant hors recettes contre 113.94€ en 2023

### 5-2 Les recettes :

La Communauté de communes a fait le choix de financer ce service par une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M.). Cette redevance représente 76% des recettes du budget.

Tous les ans, avant le 31 décembre, le Conseil de communauté fixe, par délibération, le montant des redevances devant être appliquées pour l'année suivante. Cette redevance couvre la totalité des dépenses.

La collectivité bénéficie en outre de subventions des différents éco organismes (Citéo, Ocad3e, ecomobilier, etc..) et des recettes liées à la valorisation des déchets.



Le clôturé de l'exercice 2024 fait ressortir un déficit comptable de 94 644€.

A noter que le budget principal de la Communauté de Communes ne finance pas ce budget annexe.

### **5-3 La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) :**

*Cf annexe montant de la redevance*

La REOM a été créée par la loi de finances n° 74-1240 du 29 décembre 1974 dont les termes sont repris à l'article L.2333-76 du CGCT. L'instauration de la REOM confère au service un caractère industriel et commercial qui impose l'établissement d'un budget annexe équilibré en recettes et en dépenses. Il en résulte que la collectivité doit déterminer le montant global de la redevance de telle sorte que le coût total du service soit couvert par son produit, et calculer son montant pour chaque usager en tenant compte du service rendu. C'est à la collectivité compétente d'une part d'établir le fichier des assujettis à la redevance et d'autre part de supporter la charge des impayés. Le produit est perçu par le comptable public.

Le mode de calcul est le suivant :

Redevance= (coût de fonctionnement du service/Nbre de foyers + coût de collecte des ordures ménagères/nbre de foyers + coût de la collecte des emballages recyclables/nbre de foyers) + ((coût de traitement des ordures ménagères + coût global de la déchetterie + coût de tri des emballages recyclables + coût de collecte du verre)\*nbre d'habitants)

Le montant de la redevance 2024 s'est élevé à **1 930 116.66 €** pour **9 635 foyers**, soit un coût moyen par foyer de **200 €** et un coût moyen de **89.61 €/hab.**

En 2024, le conseil communautaire a validé une hausse de 10% du montant des redevances.

## 5-Contrats, marchés, conventions :

### 5-1 Contrat CITEOs :

En 2018, un nouveau contrat intitulé barème F est signé. Ce contrat réduit la participation de l'éco organisme dans le financement de la collecte sélective mais une compensation intitulée contrat d'objectif permet de compenser cette perte, en fixant des objectifs de réduction des coûts et d'augmentation de performance.

L'objectif est d'atteindre 75% de captation des emballages et 65% des papiers, tout cela en maîtrisant les coûts.

Citéo aide financièrement et techniquement les collectivités. Il assure une assistance sur le plan technique, un accompagnement pour la communication, une garantie de reprise et des débouchés pour les emballages ménagers triés.

Le contrat d'objectif a été nécessaire les deux premières années. Depuis 2021, l'augmentation des performances a permis de maintenir le montant des aides perçues.

### 5-2 Marchés publics :

4 marchés de collecte et traitement des déchets ménagers sont en cours.

- **Marché de collecte transport et traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets issus des déchèteries (hors tri des cartons) ; collecte et transport des emballages recyclables**

Renouvelé en Avril 2022, ce marché a permis d'harmoniser les modes de collecte suite à la fusion. Il sera effectif jusqu'en Mars 2026. Il s'agit d'un marché du type appel d'offres.

- **Marché du tri des emballages recyclables et des cartons issus de la déchèterie de Montbizot**

Ce marché a été renouvelé en 2024 pour une durée de 4 ans. Depuis 2012, un groupement de commande a été conclu avec le Mans Métropole (coordinateur du groupement), et 6 autres Communautés de Communes (la CC de l'Antonnière, la CC de la Champagne Conlinoise, la CC de l'Orée de Bercé Belinois, la CC du Pays Malicornais, la CC du Sud Est Manceau, la CC du Val de Sarthe) et le Syndicat du Val de Loir pour lancer un appel d'offres relatif au tri des emballages et recyclables et l'éventualité de la construction d'un nouveau centre de tri. A l'issue de cette consultation, PASSENAUD/SITA a été retenu et le centre de tri VALORPOLE 72 a été créé. Ce centre de tri a ouvert 2012, nos premiers tonnages sont arrivés en Avril 2013 (fin du contrat).

Il s'agit du 3<sup>ème</sup> marché passé en groupement de commande.

- **Marché de fournitures pour les sacs verts**

L'achat des sacs a également fait l'objet d'un marché public à bon de commande en procédure adaptée établi pour une durée de 24 mois à compter du 21 Octobre 2021 et renouvelable 2 fois

12 mois. Le marché a été renouvelé pour un an en Octobre 2023 et un an supplémentaire en Octobre 2024.

La société Barbier est retenue pour ce marché

- **Marché de fournitures et distribution de bacs**

L'achat et la distribution de bacs fait l'objet d'un marché à bon de commande du type accord cadre établi pour une durée de 24 mois à compter du 10 Octobre 2023 et renouvelable 2 fois 12 mois. Ce marché a été renouvelé en Octobre 2024.

La société Conteneur est retenue pour ce marché.

- **Marché de fournitures de PAV**

Pour équiper toutes les communes de PAV verre, et afin d'assurer le renouvellement et la densification du parc existant, un marché à bon de commande du type accord cadre a été conclu en date du 6 Décembre 2021 pour une durée de 24 mois renouvelable 2 fois 1 an. Ce marché a été renouvelé en Décembre 2024.

La société Ecoba Biloba a été retenue pour cette fourniture.

## **5-4 Convention :**

### **5-4-1 : Eco TLC :**

L'éco organisme EcoTLC a en charge la collecte et la valorisation des vêtements d'occasion, linge de maison et maroquinerie. A ce titre l'éco organisme assure également la fourniture de borne de collecte. La collectivité choisit le collecteur de son choix. La collecte est donc assurée par le relais 37 qui passe de manière bimensuelle sur tous les points de collecte.

### **5-4-2 : LVL :**

LVL assure la collecte et le traitement gratuit des cartouches d'imprimantes. La collecte est assurée sur les 2 déchèteries.

En vigueur depuis 2013, la convention actuelle a été renouvelée par tacite reconduction.

### **5-4-3 : Ecosystem :**

Ecosystem assure la collecte et le traitement des ampoules et néons sur les deux déchèteries communautaires

Une nouvelle convention a été signée pour la période 2022-2027.

### **5-4-4 : Ecologic :**

Ecologic est l'un des éco organismes en charge du développement de la collecte séparative des déchets d'équipements électriques et électronique (DEEE). La collecte est confiée à ENVIE 72 et le démantèlement à Véolia. La collecte est assurée de manière hebdomadaire sur les déchèteries. La collectivité perçoit des aides en fonction des performances de collecte.

Une nouvelle convention a été signée pour la période 2022-2027.

En 2024, la filière ASL et ABJth a été mise en place sur les 2 déchèteries. Au même titre que la filière DEEE, la convention cours jusqu'en 2027.

### **5-4-5 : Ecomaison :**

Ecomaison est l'éco organisme en charge du développement de la filière « ameublement ». Cette collecte s'effectue en benne 30m<sup>3</sup>. La collecte et le traitement sont assurés par Véolia pour les 2 déchèteries.

La collecte est assurée depuis 2016 sur la déchèterie de Neuville et le contrat a été étendu à Montbizot en 2017.

Le contrat en cours est valable de 2024 à 2029.

#### **5-4-6 : Corepile :**

Corepile est l'éco organisme en charge du développement de la filière « piles ». L'éco organisme assure la collecte et le traitement de toutes les piles pour les 2 déchèteries.

#### **6-Nettoyage des colonnes d'apport volontaire :**

La Communauté de communes assure un nettoyage hebdomadaire des abords des PAV. Le nettoyage des coques et des dalles est également assuré par les agents de la Communauté de Communes. En 2024, les coques extérieures ont été nettoyées 1 fois à l'automne.